

Commande d'engagement 9. GRAINES 2022 DOCELLES

Producteur : Labellisé bio depuis 2008 Sarah et Fabrice FELTEN et Pierre-Olivier ROUDIL	
GAEC des co'pains 361, rue d'Haréville 88800 Valleroy le Sec Tél. : 09 79 53 66 92	Courriel : legaecdescopains@gmail.com
Nom et prénom du consom'acteur:	
Adresse :	
Tél. :	Courriel :

livraisons 2021								Montant total par livraison
Je m'engage pour (indiquer le nb de paquets) :	par 500g						par 3kg	
	pois chiche 3,60€	Graines de Petit-épeautre 3,05€	Graines de Millet 2,10€	Graine de Lin 1,90€	Lentilles vertes 3,00€	Lentillons roses 3,00€	Lentilles vertes 15,00€	Lentillons roses 15,00€
Mardi 25 janvier								
Mardi 8 mars								
Mardi 3 mai								
Mardi 14 juin								
Mardi 6 septembre								
Mardi 4 octobre								
Mardi 29 novembre								
TOTAL final								

Je règle la somme deavec le N°..... N°

ou les chèques : N°..... N°

En cochant cette case, le consom'acteur confirme avoir envoyé son bulletin d'adhésion pour l'année 2022 ainsi que le règlement correspondant.

En cochant cette case, le consom'acteur souhaite laisser les coordonnées de son choix (e-mail, téléphone, ...) afin de pouvoir s'organiser avec les autres consom'acteurs pour faire du covoiturage lors des livraisons. **Coordonnées :**

Ce contrat d'engagement est à retourner **en 1 exemplaire au référent PÂTES**, accompagné du (ou des) chèque(s) de règlement à l'ordre du producteur (le GAEC des Co'pains) avant le 20 décembre 2021.

Référent Pain : Frédérique FRINGS 4 impasse de la régulée 88600 LE BOULAY 0329382197

Date et signature du producteur	Date et signature du consom'acteur
Je soussigné, Sarah FELTEN, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans le récapitulatif des contrats et confirme mon engagement envers les consom'acteurs pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP	Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers les producteurs dans le respect des règles d'organisation de l'AMAP